

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2015**

(articles L. 2121-15 et L. 2121-26)
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le dix sept février deux mille quinze à dix-huit heures trente, en séance publique, en vue de délibérer sur la question inscrite à l'ordre du jour.

Etaient présents : M. Bernard CHATOUX, maire, M. Jean-Claude VERGNOLLES, M. Christian JACQUES, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, M. Jean-Luc GIVORD, Mme Simone DURANTON, M. Jean-Marc CHAFFAROD, Mme Odile IMBERT, adjoints au maire, Mme Jeannine FAHRNER, Mme Marie-Thérèse CHICOUET, M. Jacques TIBY, M. René ROLIN, Mme Micheline FLIZOT, M. Jean-Pierre LACOUR, Mme Évelyne ALEXANDRE, Mme Denise THUILLIER, M. Patrick BISCARRA, M. Jean-Michel PLANCHE (arrivé à 18h35), M. Alain FOUCHY, M. Claude CAMUS, M. Fabien VANHELMELRYCK, Mme Angélique LIEGEY, M. Jean -Luc GUILLOTON, conseillers municipaux

Etaient excusés : Mme Anne CARILLER (pouvoir à Mme BLONDEAU-DOUGY), Mme Nicole NOYER (pouvoir à M. JACQUES), Mme Anne-Marie DEBAIS, Mme Sandrine BAUDELLOT (pouvoir à M. CAMUS).

Secrétaire de séance : Mme Denise THUILLIER

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, maire, qui procède à l'appel nominal.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Denise THUILLIER est nommée secrétaire de séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2014

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014 est adopté.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la séance.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire avise l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le conseil municipal :

- DÉCISION N° 2014-DE- 42 du 19 décembre 2014
Conclusion d'un marché de travaux pour les travaux d'aménagement de la contre allée le long de la RD 81 du Hameau des Puits à l'Avenue Edmée Pierre Chauvot de Beauchêne offre de base

avec Rougeot TP 1 route de la Mission 89100 PARON
Montant du marché : 51 049,76 € HT soit 61 259,71 € TTC

- DÉCISION N° 2015-DE- 01 du 12 janvier 2015
Conclusion d'un contrat de prestations intellectuelles pour la mission d'étude de la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Tranche ferme et conditionnelle
avec le Cabinet Avice 3 rue d'Hauteville 75010 PARIS
Montant du contrat : 39 265,00 € HT soit 47 117,00 € TTC
- DÉCISION N° 2015-DE- 02 du 26 janvier 2015
Conclusion d'un avenant 3 au marché pour l'achat de fournitures administratives, scolaires, papiers et consommables pour les services municipaux et les groupes scolaires – Lot 1
avec la SARL Papeterie des 2 ponts 1 rue de l'Europe 89100 MAILLOT
Objet de l'avenant : suppression du bordereau des prix unitaires, et choix des prix dans le catalogue de l'année en cours avec une réduction de 20 %
- DÉCISION N° 2015-DE- 03 du 26 janvier 2015
Conclusion d'un avenant 1 au marché de service pour la location et la maintenance des copieurs du parc communal
avec Dactyl Buro du Centre 6 rue des Pins 45400 FLEURY LES AUBRAIS
Montant de l'avenant :
 - Location coût forfaitaire trimestriel par copieur : 135 € HT soit 162 € TTC
 - Maintenance :
 - coût unitaire par copie N/B 0,0042 € TTC
 - coût unitaire par copie couleur 0,0420 € TTC
- DÉCISION N° 2015-DE- 04 du 29 janvier 2015
Conclusion d'un contrat pour la configuration et le paramétrage du serveur et des périphériques relatif au déploiement des copieurs du parc communal
avec HITEK Production SARL 6 rue Faubourg d'Yonne 89380 APPOIGNY
Montant du contrat : 835,00 € HT soit 1 002,00 € TTC
- DÉCISION N° 2015-DE- 05 du 06 février 2015
Conclusion d'un contrat pour procéder à l'assistance technique des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et solaire ainsi que des installations de centrale d'air
avec la société DALKIA 37 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny BP 38 – 59350 SAINT ANDRÉ
Montant du contrat : 14 199,28 € HT soit 17 039,14 € TTC

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les informations suivantes :

- Monsieur Jacques TIBY
Suite à la réunion du 18 décembre 2014, Monsieur TIBY présente sa démission au sein du comité technique
- Association FNACA
Remerciements pour la subvention accordée pour l'achat d'un drapeau
- Élections départementales
Au vu de la difficulté de constituer les bureaux de vote, je tiens à vous rappeler qu'une jurisprudence a récemment souligné que la fonction d'assesseur, qui peut être confiée par le maire à des membres du conseil municipal, compte parmi les fonctions qui leur sont confiées par la loi. Les conseillers

municipaux ne peuvent donc s'y soustraire sauf excuse valable. A ce jour, il manque trois accesseurs pour le 1er tour, et quatre accesseurs pour le second tour.

- Prochaines réunions :

Commission travaux-urbanisme le mardi 24 février à 17h

Commission des finances le jeudi 05 mars à 18h

Commission des affaires scolaires le lundi 09 mars à 18h

Commission de la jeunesse des sports et de la vie associative le mardi 10 mars à 18h

Conseil Municipal le mardi 24 mars à 18h30

- Conseil d'école Paul Bert (cantine, garderie, NAP)
Monsieur Raisonnier inspecteur Sens II, lors de son entrevue du 16/02/15, a précisé qu'il avait donné comme consignes aux directrices d'écoles, que figurent au compte-rendu uniquement ce qui concerne la partie scolaire et pédagogique de l'éducation nationale.

2015.01.01 - ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

M. Camus demande pourquoi le centre de gestion demande l'autorisation de la commune pour négocier le marché d'assurance, Monsieur le Maire lui répond qu'il a l'obligation vu qu'il s'agit d'un contrat groupe. M. Camus demande alors combien d'agents CNRACL sont concernés, si la franchise de 10 jours remettrait en cause le régime indemnitaire et enfin le coût de l'assurance aujourd'hui. Monsieur le maire lui indique que la commune a environ 70 agents CNRACL et que cette assurance permet de rembourser à la commune les frais engendrés par l'absence d'un agent (remplacement, frais médicaux etc...). Mais cette assurance a un coût élevé. La commune est actuellement assurée pour le risque accident du travail et cotise à hauteur de 13000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise la maire à signer les conventions en résultant le cas échéant:

2015.01.02 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION KIZOMBA – Avenant n° 2

- autorise le maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un local communal

2015.01.03 - RETROCESSION D'UN CAVEAU FUNERAIRE

Monsieur le Maire précise que le montant d'un caveau deux places coûte actuellement 1200€

Le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise l'acquisition du caveau à M et Mme BONIFACI par la commune au prix de 929,94€ (facture de 2000)

2015.01.04 - COMITE TECHNIQUE- Désignation d'un représentant des élus

Le conseil municipal, 20 voix pour et 6 abstentions (MM. CAMUS, VANHELMELRYCK, LACOUR, TIBY et Mmes BAUDELLOT, LIEGEY)

- désigne M GIVORD Jean-Luc représentant élu du comité technique.

2015.01.05 - MOTION DE SOUTIEN– Choix de la capitale régionale

Le conseil municipal, à l'unanimité

- appelle le gouvernement à choisir Dijon comme capitale de la région Bourgogne-Franche Comté

- décide d'adresser la présente délibération au préfet de la région Bourgogne, au préfet de l'Yonne et au président du Conseil régional de Bourgogne

2015.01.06 - MOTION DE SOUTIEN-Professions juridiques réglementées

M. Camus demande si cette motion résulte d'une demande de l'AMF. Monsieur le Maire lui répond que l'AMF soutient cette position, mais qu'il s'agit d'une demande de la chambre des notaires de l'Yonne.

Le conseil municipal, 25 voix pour , 1 contre (M.Guillotot)

- soutient les professions juridiques réglementées
- demande le retrait des articles 12 à 25 du projet de loi pour la croissance et l'activité
- mandate monsieur le maire pour faire entendre auprès des autorités compétentes notre désaccord à ce sujet

2015.01.07 - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE- Modification du règlement de fonctionnement

- retrait du dossier en attente des réponses de la PMI et de la CAF sur l'accueil des enfants malades à la halte garderie.

2015.01.08 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M.Guillotot s'interroge sur la contribution au SDIS, la CCS va-t-elle payer ? Monsieur le maire lui répond qu'en 2014, la commune a contribué au SDIS, même si elle devrait être remboursée sur 2015. Pour le budget 2015, la CCS s'est engagée à la prendre sur son budget.

Concernant les orientations pour 2015 , monsieur le Maire donne des précisions :

- les acquisitions foncières prévus dans les orientations du DOB permettraient à terme la création de liaisons douces sur le quartier du futur centre ville.
- Les travaux de restructuration du complexe (phase 3) consisteraient à remplacer d'une part les chaudières datant des années 80, par des chaudières à condensation pour chauffer le complexe et une chaudière couplée aux panneaux solaires pour la production d'eau chaude des vestiaires et d'autre part l'aménagement de locaux.
- Au pôle culturel, il est prévu la transformation d'un vestiaire en studio
- Sur les travaux d'accessibilité pour les groupes scolaires, un plan aménagement d'accessibilité de la voirie (PAVE) devrait être voté par le conseil municipal avant le 1er septembre 2015 avec un programme et des échéances.
- Des aires de jeux sont prévues , l'une sur un terrain en face de l'école calmette, rue des cerisiers et l'autre sur la place Ste Florence. M. Guillotot demande si la place de la fraternité pourrait également bénéficier d'une aire de jeux. Les services techniques ont déjà réfléchi à la question et feront une proposition en commission.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les dépenses d'investissements proposées ont été motivées par la recherche de subventions et que les subventions inscrites en recettes sont certaines.

M.Camus remercie l'auteur du document qui lui a apporté beaucoup d'informations, et particulièrement la première partie qui était très instructive. Concernant les prévisions, il aurait aimé voir une baisse des taux d'imposition plutôt qu'un maintien. Monsieur le maire lui répond que fort de son expérience d'élus , il trouve que cela serait une erreur de politique financière et a remarqué que les communes qui ont en général baissé leur taux d'imposition une année, l' ont augmenté du double trois ans plus tard ; il préfère les maintenir pendant une période longue. M. Camus fait alors référence à la commune de Beziers qui est revenue à un taux d'imposition de 1995. Monsieur le Maire précise qu'on ne peut pas comparer les deux communes.

Concernant les différents travaux prévus, M. Camus tient à apporter des remarques :

- pour le plan local d'urbanisme, il rappelle qu'il avait demandé quel avait été le processus de choix du cabinet retenu lors du dernier conseil municipal. Le rapport lui sera transmis par les services .
- Il confirme sa position sur les travaux de réhabilitation du lavoir qui ne se justifient pas compte tenu, d'une part de son exposition par rapport aux constructions existantes et d'autre part que les sommes allouées auraient pu être consacrées à la montée en haut débit.
M. Vergnolles lui répond que le lavoir fait partie du patrimoine et que c'est à la charge de la commune de l'entretenir.
- Il se demande où sont prévues les plantations ; il fait remarquer que les arbres déjà plantés sur la RD 81 cacheront bientôt la visibilité des panneaux de signalisation. Monsieur le Maire lui répond que l'implantation sera revue. Il rétorque que cela aurait pu être fait en amont et espère que cela sera gratuit. Monsieur le maire précise que les gens sont satisfaits de l'aménagement. M. Camus s'en étonne au motif que personne n'habite ce secteur. Mais monsieur le maire lui répond qu'il faut voir à long terme avec l'aménagement des 20 hectares du plateau.
- Il est enthousiaste pour le projet de réfection des trottoirs particulièrement si cela concerne le quartier Beauregard. Monsieur le Maire précise alors que même si le lotissement est privé, des travaux seront prévus mais pas forcément cette année. M. Guilloton fait remarquer qu'il est dangereux d'intervenir sur du domaine privé. M. Camus ajoute que la rue de Beauregard est comptabilisée dans la longueur de voirie de la commune et que cela permet à la commune de toucher davantage de subvention de l'État et donc que pour lui ce serait normal et juste que la commune intervienne dans ce quartier, ce que confirme le maire.
- Il remercie le projet des aires de jeux d'autant plus que c'était dans son programme électoral. Il est d'accord avec la répartition des aires compte tenu de la topographie de la commune. Toutefois, il conteste le montant prévu et demande si les agents communaux ne pourraient pas procéder à leur installation pour réduire le coût. Monsieur le maire se refuse de faire travailler les agents sur ce genre de structures, car l'installation doit respecter des normes, à défaut sa responsabilité pourrait être engagée, de plus la commune ne pourrait obtenir des subventions.
M. Jacques précise que des installations bénéficieront également d'un aménagement paysager souhaité par M. Vergnolles. L'ensemble des aménagements paysagers sont appréciés par les administrés qui félicitent souvent la commune des efforts faits en la matière.
- Il s'étonne que la commune ait fait une prospective au niveau des emprunts. Monsieur le Maire lui répond que « gouverner c'est prévoir », donc les services ont fait une prospective jusqu'en 2019, sur les projets prévus par la liste de la majorité sur la durée du mandat. Une prospective sur le montant des travaux, sur le financement qui pourrait être envisagé a été réalisée, avec pour contrainte un endettement raisonnable et en dessous de la moyenne de la strate.
M. Vergnolles précise que les communes bien gérées mettent en place un plan pluriannuel d'investissements et font des prospectives.
M. Givord rappelle que cela permet de prévoir des tranches d'investissements, par exemple pour le complexe sportif, de prévoir des travaux sur 2 ans mais aussi que c'est un gage pour les équipes qui se succèdent de ne pas être dans une situation de ne plus pouvoir fonctionner lors du changement de mandature. Il fait référence à la situation de la CCS qui, si elle avait fait un plan pluriannuel, ne serait sûrement pas dans cette situation financière.

M. Vanharmelryck, sans vouloir polémiquer, fait remarquer que des administrés se plaignent d'envoyer des courriers et de n'avoir jamais de réponses, concernant notamment l'aménagement de la route sur le nouveau quartier. Monsieur le Maire s'en étonne car il s'engage à répondre à chaque courrier voire à se déplacer. Concernant la pénétrante, le dossier est en cours, mais des négociations sont encore nécessaires avec le propriétaire actuel des terrains. M. Vanharmelryck suggère alors d'améliorer la communication, et précise qu'il a refusé les courriers en question pour éviter toute polémique. Monsieur le maire demande alors aux conseillers qui seraient dans cette situation de bien vouloir prendre contact avec lui afin de pouvoir répondre aux

administrés, car c'est le rôle des conseillers de pouvoir donner des réponses. M. Vanharmelryck rajoute qu'il a déjà transmis des réclamations verbales à la commune et que le nécessaire avait été fait rapidement.

- Le conseil municipal, à l'unanimité
- procède au débat d'orientations budgétaires de l'année 2015

2015.01.09 - REGIE DE RECETTES DE LOCATIONS DE SALLES – remboursement de la salle B les 24 et 25 décembre 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'accorder le remboursement des frais engagés par Mme Laboye au titre de la réservation de la salle B les 24 et 25 décembre 2014 pour un montant de 156€.

2015.01.10 - FPS TOWERS- Mise à jour de la convention d'occupation du domaine public

Monsieur Guilloton souligne le fait que des parties sont grisées dans la convention jointe et se demande pourquoi. Monsieur le maire lui répond qu'il s'agit d'un document type.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise le maire à signer la convention avec FPS Towers

2015.01.11 - OUVERTURE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION

Le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve l'ouverture de crédits avant le vote du budget 2015 pour des dépenses d'investissement exposées ci-dessus.

2015.01.12 - TARIFS COMMUNAUX – Modification de la tarification du cimetière

Le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le tarif de la concession avec un caveau deux places à 1250 €

2015.01.13 - CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLEGE AVEC L'ASSOCIATION ELCO

Le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise le maire à signer avec le collège André Malraux une convention fixant les modalités d'intervention de l'association ELCO

QUESTIONS ET INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme Flizot demande si le document qui avait été réalisé lors du précédent mandat, regroupant les coordonnées des élus et des services pourrait être remis à jour. Une proposition de document sera soumise lors du prochain conseil.

Elle ajoute qu'elle se fait le porte parole des personnes âgées qui ne sont pas contentes que le repas des anciens soit remplacé par un thé dansant. Compte tenu que le montant du repas représentait environ 1/3 du budget du CCAS, Monsieur le Maire estime que des actions plus nobles au regard de la situation économique et sociale de

la commune peuvent être privilégiées. Il rappelle qu'une réflexion a été engagée avec le conseil d'administration pour trouver une alternative au repas avec un coût financier inférieur, le thé dansant a donc été retenu.

M. Lacour demande s'il est prévu sur la nouvelle voie avenue Pierre de Beauchêne, une piste cyclable. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, c'est pourquoi des acquisitions foncières sont prévues au budget. Il demande ensuite la durée des travaux de remplacement de cuve sur le château d'eau . Monsieur le Maire lui répond que cela relève de la compétence de la CCS.

M. Camus rappelle alors que la commune a fait un emprunt de 300000€ pour combler les fuites sur le château d'eau en 2014. Monsieur le maire lui répond que des travaux d'étanchéité étaient effectivement prévus lors du budget 2014, mais qu'ils n'ont pas été réalisés.L'emprunt prévu était affecté à un ensemble de travaux et pas seulement celui précité. M. Camus tient à remercier la municipalité pour son implication pour le marché de Noël de l'école Paul Bert et pour le carnaval.

M.Givord informe l'assemblée de l'avancée du dossier du PLU ; un groupe de travail a été constitué (M Biscarra, Mme Thuillier, M Planche, Mme Fahrner et Mme Duranton) et deux réunions ont déjà été organisées avec le cabinet d'étude. Lors de la prochaine commission d'urbanisme, les membres seront informés de l'avancée de ce dossier.

M. Jacques demande si la commune a l'intention de rénover l'intérieur de l'église Ste Florence et les tableaux. M.Vergnolles indique que les tableaux ont été expertisés et que la commune est en attente de la décision des spécialistes.

M. Lacour demande à M. Jacques s'il pourrait transmettre les comptes rendus de la CCS. Ce dernier lui indique que les comptes rendus sont transmis tardivement par la CCS mais que dès réception, ils sont visibles sur le site internet. Monsieur le maire fait alors un résumé du dernier conseil communautaire, en insistant sur l'arrêt des travaux de la déviation de la nationale 60 et la RD 660,faute d'être partenaire dans le contrat État Région. Il se renseigne sur les tenants et les aboutissants de ce dossier et envisage de faire une lettre ouverte dans la presse, car il trouve inadmissible d'avoir fait des ouvrages d'art et de les laisser dans des états lamentables.

Monsieur Camus informe l'assemblée qu'il sera le suppléant de Guy Crost qui se présente à l'élection des conseillers départementaux.

Aucune autre question n'étant posée ni intervention formulée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 10.

Fait à Paron, le 17 février 2015

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

SIGNÉ

SIGNÉ

Bernard CHATOUX

Denise THUILLIER